

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

**Décision du 4 avril 2011 portant déclaration d'inutilité et de remise au service de France Domaine, pour cession, d'un ensemble immobilier du domaine privé de l'État situé au 46, avenue Aristide-Briand (92220 Bagneux)**

NOR : DEVK1109322S

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 3211-1, L. 3211-2 et suivants,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Est déclaré inutile au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement un bien immobilier sis 46, avenue Aristide-Briand, 92220 Bagneux, cadastré section R, n° 143, pour une superficie totale de 0 ha 84 a 98 ca.

Le bien est actuellement occupé par des agents du service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA).

Cet ensemble immobilier du domaine privé de l'État est inscrit à l'inventaire des propriétés de l'État sous le numéro CHORUS 112109/206022.

Le gestionnaire du bien est le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement-services centraux.

Article 2

L'ensemble immobilier désigné à l'article 1<sup>er</sup> est remis au service France Domaine pour cession.

Article 3

Le service des politiques support et des systèmes d'information du secrétariat général du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement est chargé d'assister le préfet des Hauts-de-Seine, ou son représentant, aux formalités de remise au domaine de l'État et de cession du bien immobilier désigné à l'article 1<sup>er</sup>.

Article 4

Le préfet des Hauts-de-Seine et le service des politiques support et des systèmes d'information du secrétariat général du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 4 avril 2011.

Pour la ministre et par délégation :  
*L'administrateur civil hors classe,  
chef du service des politiques support  
et des systèmes d'information,*  
M.-R. TALON